N° 169 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Dimanche 31 Mai 1914

RÉDACTION : ROUBAIX, rue Desbonnet, 28. TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS : Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF : Rue de Béthune, 27, à Lille (TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

TRIBUNE LIBRE

Une belle invention
DES DIPLOMATES

Décidément, au moment de la guerre des Balkans, des deux guerres des Balkans, pendant et après la diplomatie n'a pas brillé. Que de fausses notes ont disqualifié le concert Européen ! Que de contradictions ! Quelles incohérences !

Lorsque la fatigue, l'épuisement des combattants et peut-être le dégoût des atrocités commises, eut mis fin à la période des batailles, les diplomates avaient pour mission de faire tout ce qui était possible pour en prévenir le retour.

Mais si ils remplissaient cette mission d'une façon complète, s'ils réussissaient, qu'auraient-ils à faire ensuite ? Quel serait leur rôle ? Comment ajouteraient-ils des lauriers à leurs anciens lauriers ? Il fallait réserver l'avenir. De l'incendie, ils prirent soin de retirer un tison d'importance, persuadés qu'ils n'auraient, pendant quelque temps, à s'en occuper, et que l'un ou l'autre, soufflant dessus, l'entretiendrait à l'état rouge.

Ce tison méritait d'être royalement installé, royalement décoré. La belle invention des diplomates fut l'Albanie indépendante, le royaume d'Albanie.

N'était-ce pas une magnifique dépendance du royaume d'Utopie ? Hélas ! Ce n'est pas douteux, même pour ceux qui n'ont qu'une notion superficielle de ce que sont ces pays. Mais les diplomates planent bien au-dessus de ces contingences. Et, pour comble, ils sont parvenus à faire placer à la tête de ce « royaume » un prince allemand, lequel, du reste, n'a pas brillé plus qu'ils n'avaient brillé eux-mêmes.

Un journal allemand a consisté tout récemment la faillite de la diplomatie et l'impossibilité de gouverner l'Albanie indépendante telle que l'ont conçue les diplomates. Où voit-il une solution ?

Il en voit deux : le partage de l'Albanie entre les pays voisins, ou bien le partage entre l'Italie et l'Autriche ?

Voit-on l'une de ces solutions prévaloir sans que le canon se remette à tonner ?

Ce serait un beau triomphe pour les pacifistes, un acheminement vers la paix perpétuelle, et si la diplomatie y était pour quelque chose, elle pourrait être fière de son œuvre.

Maxime LECOMTE,
Sénateur du Nord.

La Situation Politique
ET LA PRESSE

La Petite République (Editorial) :

M. Doumergue ne voudrait ni se dérober à l'honneur de comparaître devant les Chambres, ni se risquer au péril de s'y présenter accompagné par tous ses collaborateurs.

Il en est, nous dit-on, qui, par leur imprudent enthousiasme pour la loi de trois ans, ont mérité la juste méfiance des unifiés bon teint ; d'autres, par des sympathies trop avouées pour des personnages compromettants, sont voués à l'exécration des plus purs. Et voilà pourquoi MM. Noulens et Maginot, MM. Lebrun et Fernand David, par exemple, seraient à la veille d'être débarqués.

Hâtons-nous d'indiquer que nous n'ajoutons pas le moindre crédence à des propos si absurdes. M. Doumergue est le dernier à pouvoir faire grief à quelques-uns de ses ministres de leur fidélité au principe de la loi de trois ans. Lui-même l'a voté sans hésitation.

L'Action (M. Henry Bérenger) :

Si l'on s'en tient aux professions de foi faites aux électeurs en avril dernier et ce mois-ci, 161 députés se sont prononcés pour le retour immédiat au service de deux ans, 142 autres ont envisagé la maintien « provisoire » de la loi de trois ans jusqu'à ce que d'autres mesures aient pu être prises pour assurer autrement la défense nationale, et 250 autres députés, c'est-à-dire la majorité de la Chambre, ont déclaré qu'ils voteraient l'application loyale de la loi de trois ans complétée par le loi des cadres.

Si donc les engagements pris devant le suffrage universel sont encore valables un mois après, la renversement immédiat de la loi militaire de 1913 sera rejeté par plus de 450 voix contre 150 à la séance de la semaine prochaine où ce renversement doit être proposé.

La Lanterne (Editorial) :

Peut-on concevoir un cabinet, quels que soient ses éléments, qui proclame la non-application d'une loi votée par les Chambres ? Est-il même admissible qu'un ministre affirme sa décision de tenir en oubli les prescriptions légales, lussent-elles cruellement onéreuses pour la nation ?

S'il n'agit, au contraire, tout en renforçant notre force défensive, de préparer, pour un avenir prochain, le retour à un régime militaire plus favorable à la démocratie, nous pouvons compter sur tout gouvernement républicain, et M. Doumergue ne saurait, en cette hypothèse, nous causer une déception.

L'Événement (Editorial) :

Personne, à l'heure actuelle, ne songe à demander au gouvernement de prendre l'engagement de libérer la classe 1913 en 1915, c'est-à-dire après deux ans de service. Cela, ce serait l'abrogation immédiate de la loi de trois ans que personne ne demande, ni dans le parti radical, ni même dans le parti socialiste.

Le Président de la République
EN BRETAGNE

A Fougères

Fougères, 30 mai.

La ville de Fougères s'est parée de la plus gracieuse manière pour recevoir le chef de l'Etat.

A sa descente de wagon, le Président de la République est salué par le sous-préfet, le maire et le conseil municipal, et aussitôt le cortège se forme. Le Président prend place avec M. Jaquier, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, le maire et le général Beaudemoulin, dans le landau attelé de quatre chevaux conduits par des soldats du train des équipages. L'escorte est formée par des dragons armés de la lance. On se dirige d'abord au milieu des acclamations vers la sous-préfecture. Les enfants des écoles, massés dans le jardin, entonnent le couplet de la *Marseillaise* :

Nous entrerons dans le carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.

Puis le maire, M. Gobé, salue « le savant académicien, le juriste distingué, l'homme d'Etat éminent, le patriote éclairé que, dans un élan d'admiration et de reconnaissance, la France a élevé à la première magistrature de la République ». Il fait l'éloge de la population de Fougères, active et industrieuse, républicaine et patriote, et dit la joie qu'elle éprouve à recevoir et à acclamer le Président de la République.

Discours de M. Poincaré

M. Poincaré remercie de sa chaleureuse réception « la vieille cité féodale qui a, sous sa couronne antique, une physionomie si fraîche et si avenante. »

« Fougères, ajoute-t-il, a été souvent trahie par la fortune ; elle a également éprouvé, dans les derniers siècles, de cruelles déceptions économiques. Des industries renommées, tannerie, mégisserie, poterie ont successivement perdu leur importance séculaire et fermé le plus grand nombre de leurs usines. Mais l'esprit ingénieux de vos habitants a trouvé une reverche dans une fabrication nouvelle. Depuis quarante ans, Fougères est devenue la grande ouvrière en chaussures, et grâce à ce rajeunissement industriel, elle s'est entièrement [illegible] ses pertes et ses ruines. Aujourd'hui, sa population a triplé [illegible] Rassurez-vous, je ne [illegible] et je forme les vœux les plus sincères pour le maintien et pour le développement de cette heureuse prospérité. »

Derrière l'Hôtel de Ville et l'église Saint-Léonard s'étend la « Place-aux-Arbres », dont les Fougerais sont justement fiers. De la terrasse, plantée d'ormes et de tilleuls, on aperçoit l'ensemble de la vieille ville, groupée autour de l'enceinte de l'antique château, dans un massif de verdure. Le panorama est magnifique. M. Poincaré va d'ailleurs l'admirer de plus près, car, pour le conduire à l'Hôtel-Dieu, on lui fait faire une promenade à travers la vieille ville.

On arrive ainsi à l'Hôtel-Dieu, où le président reçoit et félicite le personnel médical et hospitalier, visite quelques salles de l'hospice civil, de l'hospice militaire, de la maternité et laisse, comme à Laval et à Vitré, 500 francs pour le bureau de bienfaisance et 200 francs pour améliorer l'ordinaire des malades.

A 11 heures et demie, on était de retour à la gare et le train présidentiel se mettait en marche vers Antrain, Dol et Saint-Malo.

A Antrain

Le Président de la République, qui a déjeuné dans son train spécial, arrive à Antrain à une heure un quart. Un arrêt de quelques minutes a été prévu. Le temps d'entendre une allocution du maire qui est M. Le Hérissé, sénateur.

Allocution du Président

M. Poincaré répond en ces termes :

« Monsieur le Maire, Messieurs,

« Je regrette de ne pouvoir visiter aujourd'hui la ville d'Antrain et d'être condamné à ne lui adresser, de cette gare, qu'un salut trop rapide et trop lointain.

« J'aurais voulu, sinon assister à l'une des brillantes revues hippiques où à l'ons de ces un fonctionnaires forces annuelles, du moins parcourir ses rues pittoresques, m'incliner au pèlerinage latque qu'elle vient de fonder, me rendre à cet hospice-hôpital et à cette ferme modèle qu'elle a installée, il y a trois ans, sur la colline d'où l'on aperçoit le mont Saint-Michel.

« Mais je suis forcé en ce moment de hâter les étapes, et tout ce que j'ai pu faire, avant de présider les fêtes de Rennes, c'est de chercher, dans une brève tournée, l'avant-goût d'un futur voyage en Bretagne.

« Je veux du moins exprimer au passage les meilleurs souhaits du gouvernement de la République à la ville d'Antrain et à ses habitants.

A Dol

L'arrêt du train présidentiel à Antrain a duré un quart d'heure à peine. Le départ a été donné à 1 heure et demie pour Dol, où l'on est arrivé une heure plus tard.

Le Président de la République a été salué en gare de Dol par le maire de cette localité et les membres du conseil municipal.

A Saint-Malo

Parti de Dol après un arrêt de dix minutes à peine, le train présidentiel est arrivé à trois heures en gare de Saint-Malo, où M. Raymond Poincaré va recevoir à la mairie le conseil municipal, les fonctionnaires et la municipalité de Southampton.

Le Président de la République se rendra ensuite à Paramé, puis à Saint-Servan, où il s'embarquera, à la cale Solidor, pour Dinard, et reviendra à Saint-Malo, où un grand banquet lui sera offert à l'Hôtel de Ville.

LA CATASTROPHE
de l'"Empress of Ireland"

L'ÉTENDUE DU SINISTRE
On a repêché 400 cadavres

Les dernières télégrammes confirment malheureusement l'étendue de la catastrophe de l' « Empress-of-Ireland », telle que nous l'avons exposée.

La catastrophe est d'autant plus lamentable qu'elle est survenue non point en pleine mer, mais à une très courte distance de la côte. A l'endroit où la collision s'est produite, le Saint-Laurent n'a pas plus de 30 milles de largeur et le lieu où le paquebot a coulé n'est guère éloigné de plus de 5 à 6 milles de la côte.

A marée basse on aperçoit les mâts et les cheminées du bâtiment naufragé.

Voici sur cette catastrophe, qui a fait au millier de victimes, les détails qui nous sont télégraphiés par nos correspondants.

D'après les chiffres jusqu'ici connus il y avait à bord de l' « Empress-of-Ireland » 1.367 personnes dont 433 auraient été sauvées, ce qui porte le chiffre des victimes à 934.

Sur 87 passagers de 1re classe 29 ont été sauvés ; sur 153 de 2e classe, 29 ont été sauvés ; sur 714 de 3e classe, 118 ont été sauvés ; sur 413 hommes d'équipage, 257 ont été sauvés.

Il n'y aurait au total que 12 femmes sauvées, le plupart d'entre elles ayant voulu s'habiller avant de sortir de leur cabine.

Une femme vêtue seulement d'un tricot sauta par-dessus bord et nagea jusque la « Lady-Evelyn » mais, épuisée, elle mourut quelques minutes après avoir été retirée de l'eau. Son identité n'a pu être établie.

22 des survivants auraient succombé à leurs blessures ou de congestion après avoir été débarqués.

Les "rescapés"

D'après la liste des survivants parvenue à Québec, hier à deux heures, trois passagers de [illegible] et 413 hommes d'équipage, soit au total 1.367 personnes.

889 survivants furent sauvés par la « Lady-Evelyn » et 60 par l' « Eureka ».

La plupart des passagers de première classe semblent avoir péri. Le médecin du bord, les deux télégraphistes, le commandant en second, le premier et le second mécanicien, et le maître d'hôtel ont été sauvés également ; le premier officier et le commissaire sont parmi les manquants.

L' « Empress-of-Ireland » a coulé et rapidement que ceux des passagers qui ont été assez heureux pour trouver place dans les canots de sauvetage étaient en chemise ; ils n'avaient sauvé aucun bagage. Leur état est lamentable. Quelques-uns ont les jambes et les bras cassés ; tous ont été en proie à des souffrances terribles.

M. Gesselin, avocat à Montréal, s'est sauvé en se cramponnant à un radeau.

La température de l'eau était d'un ou deux degrés au-dessus de zéro.

Comme nous l'avons dit hier, parmi les passagers se trouvaient M. Laurence Irving et sa femme, née Mabel Hackney. L'un et l'autre devaient partir aujourd'hui par le « Teutonic », mais au dernier moment M. Irving et sa femme décidèrent de s'embarquer sur l' « Empress-of-Ireland ».

M. Laurence Irving est, comme on sait, le plus jeune fils du célèbre acteur sir Henry Irving. Il débuta dans le diplomatie et fut pendant quelque temps attaché d'ambassade à Saint-Pétersbourg. Peu de temps après cependant, il abandonna la carrière pour entrer au théâtre.

Parmi les passagers se trouvaient également 160 délégués canadiens de l'Armée du Salut, qui allaient assister au grand congrès internationale de Londres, qui commence le 11 juin, et auquel 40.000 salutistes du monde entier doivent prendre part. Une vingtaine seulement des disciples du maréchal Booth auraient été sauvés.

Les passagers de nationalité anglaise qui avaient pris place en 1re classe, à bord du paquebot « Empress-of-Ireland », étaient au nombre de 29. On craint qu'ils n'aient tous péri.

Un radiotélégramme du vapeur « Eureka » donne une liste complète des survivants de l' « Empress-of-Ireland » qu'il a recueillis et parmi lesquels ne se trouve, contrairement à ce que l'on avait dit tout d'abord, qu'une femme, Mme Simon.

La plupart des survivants recueillis par l' « Eureka » sont des hommes de l'équipage et des passagers de 3e classe.

A 7 h. 45 du soir sont arrivés à Québec 367 passagers de l' « Empress-of-Ireland », parmi lesquels 29 de 1re classe, 29 de 2e, 101 de 3e et 207 hommes d'équipage.

Parmi les passagers sauvés on cite : M. James Fergus Duncan, solicitor à Londres ; M. et Mme Cash, de Nottingham ; M. A. J. Burrows, de Harwood ; MM. G. W. Henderson, Walter Fenton, de Manchester ; M. W. Davie et sa femme, de Montréal ; M. J. W. Longley ; M. W. Measures ; M. H. R. O'Hore et sa petite-fille Helen ; M. G. W. S. Henderson, de Montréal ; miss A. Liston, de Londres ; miss E. Court ; miss Alice Lee ; Mme Catteu.

Parmi les membres de l'Armée du Salut sauvés, voici les noms fournis par le quartier général de Toronto :

La major et Mme Atwell ; le capitaine D. Mac Ammond ; MM. Ernest Green, Herbert Greenaway ; M. et Mme Thomas Greenway ; M. Thomas Brooks ; le major Richard Turpin ; le capitaine Georges Wilson ; le capitaine P. Spooner ; le lieutenant Alfred Keith ; MM. Ernest Foord ; James Johnston, Kenneth Mac Intyre ; miss Grace Hannagan ; le major Frank Morris Lindsay (Ontario) ; miss Alice Bayles, et les deux frères Delamont.

Un émouvant récit

Londres, 30 mai.

Voici le récit du docteur Grant, le médecin en chef de l' « Empress-of-Ireland », communiqué par l'agence Central News.

Le docteur Grant a fait de la catastrophe le récit suivant :

« Peu après avoir quitté Father Point, le brouillard s'épaissit et le bâtiment fit route lentement. Il était deux heures moins huit lorsque la collision se produisit. Les lumières du bateau norvégien avaient été aperçues quelque temps auparavant par les hommes de quart qui les avaient signalées au capitaine Kendall qui se trouvait sur la passerelle. Le capitaine Kendall fit donner trois coups de sirène indiquant qu'il continuait sa route. Le charbonnier répondit, mais je ne sais pas exactement ce qu'il a répondu.

« Le capitaine Kendall fit alors donner deux autres coups de sirène pour annoncer qu'il stoppait. Cependant, le charbonnier continuait à approcher. Le capitaine Kendall ordonna alors de virer à toute vitesse, mais il était évidemment trop tard pour éviter une collision et le gros paquebot fut frappé par le milieu. Tout le flanc de la chambre des machines et de la bordée tribord jusqu'à l'arrière fut arraché sur une longueur énorme. Le charbonnier fit alors machine en arrière et s'arrêta à environ un mille. En quelques minutes l' « Empress-of-Ireland » s'inclinait violemment sur tribord.

« Les officiers comprirent bien vite que le bâtiment était perdu et on essaya de mettre les canots à la mer. Le premier qu'on réussit à mettre à la mer [illegible] Il n'y eut pas de désordre parmi l'équipage. Le capitaine et les officiers restèrent à leur poste jusqu'à la fin. Ce fut pas long, puisque le bâtiment coula environ dix-sept minutes après la collision. Un très petit nombre de passagers seulement avaient pu se munir de ceintures de sauvetage et presque tous furent projetés à la mer n'ayant sur eux que leurs vêtements de nuit.

« Le Storstad » avait mis immédiatement ses canots à la mer, mais ils furent bientôt remplis et durent s'éloigner, ne pouvant prendre plus de monde.

« Quant aux canots de l' « Empress-of-Ireland », il n'a pas été possible d'en mettre plus de cinq à la mer. La catastrophe a été si soudaine que bien des gens n'ont pas même eu le temps de quitter leur cabine et y ont été pris comme un rat dans une trappe. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les passagers n'étaient à bord que depuis une demi-journée, et qu'en sorte ils connaissaient très peu le bateau. En outre, pour ajouter à l'horreur de la situation, la lumière s'éteignit immédiatement.

« J'étais dans mon lit au moment de la catastrophe, et j'ai été projeté hors de ma couche par l'inclinaison du bateau. Je me levai et essayai d'allumer ma lampe, mais j'aperçus qu'il n'y avait plus de courant. J'entendis des cris de terreur et puis le bruit de l'eau qui envahissait le bâtiment. J'essayai de sortir, mais l'inclinaison était telle qu'il était impossible de marcher ; je rampai le long de la cloison jusqu'au mouvement où je rencontrai un hublot par lequel je passai la tête. Le flanc du bâtiment était occupé par une foule de gens qui marchaient dessus comme s'ils avaient été sur un pont. J'appelai à l'aide et un homme m'aida à sortir du hublot. Mais le bateau s'enfonçait rapidement et bientôt nous fûmes jetés à l'eau. Je me dirigeai vers les feux du charbonnier et nageai pendant quelque temps et fus alors recueilli par un des canots.

« Deux petites filles, l'une de sept ans et l'autre d'environ dix ans, nagèrent près de moi et purent être recueillies ».

(*Voir la suite en DERNIÈRE HEURE.*)

Un duel mixte à Paris

Paris, 30 mai.

A la suite d'une polémique de presse, une rencontre dite « mixte » a eu lieu au Parc-des-Princes entre M. Portel, publiciste, percepteur à Enghieu, et M. Jean Chataignier, publiciste. Elle a comporté l'échange de quatre balles sans résultat, puis une reprise à l'épée au cours de laquelle M. Chataignier a été blessé à l'avant-bras, ce qui a amené la fin du combat.

Les témoins de M. Portel étaient le colonel Pasquier et M. Duchastel ; ceux de M. Chataignier, le marquis Vieil des Rivières et Rouziers-Dorcières. Ce dernier dirigeait le combat.

Procès électoral

Nîmes, 30 mai.

A la suite d'incidents qui ont marqué la campagne électorale, M. Devèze, ancien député de la première circonscription d'Alais, vient d'intenter des poursuites correctionnelles, pour diffamations, à son heureux concurrent, M. le docteur Mourier.

Ce procès sera appelé le 13 juin devant le tribunal d'Alais ; c'est Me Devèze, du barreau de Paris, ancien député, qui défendra [illegible] de M. Devèze.

LE CONGRÈS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
s'est ouvert hier à Lille
IL A ÉMIS UN VŒU FAVORABLE AU DROIT DE VOTE DES FEMMES

LES CONGRESSISTES DANS LA COUR DE L'HOTEL DU RECTORAT

De gauche à droite : MM. Bayet, Massenpleau, Mme Séroul, Mlle Schevier, Buisson, Buisson et Westphal, Mme Maria Verone, MM. de Pierredon, Guernut, Gabriel Séailles, Collier et quelques membres de la section de Lille.

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme s'est ouvert dans la matinée d'hier à Lille. M. le recteur Lyon avait aimablement mis à la disposition des congressistes la salle des fêtes du Rectorat.

On remarquait sur l'estrade : MM. Bouglé, chargé de cours à La Sorbonne ; Emile Glay, instituteur, et Ferdinand Herold, homme de lettres, vice-présidents de la Ligue ; [illegible] président de la section de Lille, Gosselin, président de la section d'Hazebrouck, etc., etc.

C'est M. Collier qui ouvrit la séance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes, il remercia M. le recteur Lyon de l'hospitalité qu'il avait bien voulu accorder aux ligueurs. Puis il évoqua les figures de « France de Provence, l'ancien président de la Ligue, et fit l'éloge du nouveau président, M. Ferdinand Buisson.

M. Bouglé répondit à M. Collier au nom du Comité central. Il esquissa à grands traits le programme de la Ligue des Droits de l'Homme dont l'action s'est exercée de la façon la plus heureuse et la plus efficace dans notre laborieuse région. Il déclara ensuite que les noms seuls des trois derniers présidents de la Ligue, Trarieux, de Pressensé, Buisson, suffisaient à prouver que les ligueurs n'avaient aucun souci des nuances politiques.

Ces allocutions furent soulignées d'applaudissements discrets. Et l'on passa sans plus tarder à la nomination du bureau.

M. Bayet fut nommé président ; MM. Viet, président de la Fédération de l'Hérault, et Schwaub, président de la Fédération des Vosges, vice-présidents ; Massonneau, secrétaire de la Fédération de la Seine, et Hugues, président de la Fédération de la Somme, secrétaires.

Deux Commissions furent encore nommées. Après quoi M. Guernut donna lecture du très important rapport dont nous avons l'autre jour publié les passages essentiels.

Les conclusions de ce rapport furent adoptées à l'unanimité.

Le rapport financier présenté par M. Alfred Westphal retint l'attention des congressistes.

Voici en quels termes s'exprima le trésorier général : « Mes chers collègues, le rapport financier sera bref. Aucune planète. Aucun appel. Vous avez vu dans le Bulletin officiel, par le bilan de 1913, que la situation financière était bonne. Elle continue en 1914 à nous donner ce que nous attendons. Il en résulte que votre trésorerie, comme les peuples qui sont heureux, n'a plus d'histoire — ni d'histoires !

« Vous vous êtes tous associés à nos longs efforts pour atténuer ce résultat. Vous vous en réjouirez donc avec nous et vous confirmerez à faire le nécessaire pour que nous n'en laissions pas perdre les fruits. »

Après cet aimable prélude, M. Westphal aborda la question du Bulletin officiel. Une discussion s'engagea. Elle fut courte. Le trésorier général répondit avec bonne humeur à ceux des ligueurs qui ne partageaient pas son avis. Et il fut décidé que rien ne serait changé à la publication du Bulletin et qu'un numéro serait adressé gratuitement chaque année à tous les adhérents.

Les congressistes se séparèrent à midi.

La séance de l'après-midi

LE DROIT DE VOTE DES FEMMES DANS LES ELECTIONS MUNICIPALES

La séance de l'après-midi commence à 2 heures et demie, très exactement.

Elle va être presque entièrement consacrée au droit de vote des femmes.

M. Ferdinand Hérold, qui fut un beau poète, et dont les « images tendres et merveilleuses », charmèrent jadis les lettres, présente à ses camarades un rapport fortement documenté. Dans sa conclusion il invite les congressistes à adopter le vœu suivant :

« Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme,

« Considérant que les thèses anciennes sur l'infériorité de la femme ne peuvent plus être soutenues sérieusement ;

« Considérant que le droit de suffrage, non seulement pour les élections municipales, mais encore pour les élections politiques, a été accordé aux femmes dans de nombreux Etats ;

« Considérant que dans aucun de ces Etats, on ne s'est repenti de la mesure [illegible]

« Considérant qu'en France certaines catégories de femmes sont admises à voter [illegible]

« Considérant qu'il est injuste de refuser aux femmes des droits qui correspondent à des devoirs qu'on leur impose ;

« Considérant, toutefois, que beaucoup de femmes françaises subissent encore une domination qui ne leur permettrait pas d'user librement du leur droit de vote, surtout en matière politique ;

« Considérant qu'elles ont besoin d'une éducation électorale ;

« Considérant que cette éducation ne peut être mieux donnée que par la pratique même du vote ;

« Considérant que dans les affaires municipales, les femmes peuvent rendre les plus grands services ;

« Persuadé, d'ailleurs, que l'éducation électorale des femmes se fera très rapidement et que, dans peu d'années, il faudra leur accorder le droit intégral de suffrage,

« Émet le vœu,

« Que le Parlement accorde aux femmes le droit de vote pour les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux, et dans un délai fixé que le droit nouveau puisse s'exercer lors des prochaines élections municipales. »

UN DISCOURS DE Mme MARIA VERONE

A peine M. Ferdinand Hérold a-t-il achevé la lecture de ce vœu, qu'une voix s'élève, impérieuse et vibrante :

« M. le président, je demande la parole. »

Et Mme Maria Vérone — car c'est elle qu'vient de parler — monte à la tribune.

Mme Maria Vérone est en couleur dont on ne sait s'il faut admirer davantage la sûreté de vue [illegible] ses arguments. Elle a conquis, ailleurs, les auditoires les plus hostiles. Ici, elle est entourée d'amis. Aussi son discours sera-t-il haché d'applaudissements.

« On a dit, fait-elle, que la majorité des femmes [illegible] composée de réactionnaires et de cléricales. Si cette allégation est exacte, ne doit-on pas s'en prendre aux hommes qui ne veulent pas faire l'éducation politique des femmes ?

Quand il s'agit de mener à bien cette éducation, on dit que ce n'est pas d'importance puisque les femmes ne sont pas électrices. »

Mais il y a beaucoup de femmes dont l'éducation politique est assez avancée pour que les bénéficiaires puissent voter et siéger dans les grandes assemblées politiques.

Et puis, il faut bien se dire que les citoyens dont l'éducation politique est achevée ne constituent qu'une faible minorité.

Et pourtant tous les hommes sont électeurs et éligibles. Dès lors, de quel droit refuserait-on aux femmes ce qu'on accorde si généreusement aux hommes ?

Les femmes ont l'habitude des questions pratiques. Elles sont moins sensibles que les hommes à la séduction des mots. Qu'on leur propose un programme de réformes sérieuses et leur sympathie sera acquise à celui qui aura proposé ce programme.

Telle est la thèse de Mme Maria Vérone.

L'orateur demande aux congressistes de reprendre le vœu de 1909 consacrant le principe de l'égalité politique des deux sexes, — de d'abroger le passage du vœu de M. Ferdinand Herold relatif aux femmes de l'éducation politique des femmes.

« — Je ne m'oppose nullement au rappel du vœu émis en 1909 », répond en substance M. Ferdinand Herold.

Un congressiste, M. Corcos, déclare « n'est ou qu'on s'est pas électeur [illegible] chrome pour la femme à le droit [illegible] intégral ».